

INTERCEREALES
23-25 avenue de Neuilly
75016 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2014

S.C.P. Montiel et Associés

Société civile professionnelle de Commissaires aux comptes - Membre de la compagnie de Paris
14 rue Portalis 75008 PARIS - R.C.S. PARIS D 349 954 636
cabinet@montiel-laborde.fr Tél. 01 45 22 06 35 - Fax. 01 45 22 42 73

INTERCEREALES
23-25 avenue de Neuilly
75016 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2014

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association INTERCEREALES tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné en annexe des comptes sociaux, les fonds dédiés figurant au passif enregistrent la partie de la CVO collectée, affectée à des projets de recherche ou de promotion et communication, qui n'a pu encore être utilisée à la clôture de l'exercice, conformément à l'engagement pris par votre association dans le cadre de l'accord interprofessionnel.

Les fonds dédiés s'élèvent ainsi à 1 116 625 € au 30/06/2014.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues dans le cadre de l'opération précisée ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 6 novembre 2014

SCP Montiel et Associés

J. L. MONTIEL P. LABORDE


Le Gérant Cosignataire

**ASS INTERCEREALES
ETATS FINANCIERS
Au 30 juin 2014**

23/27 avenue de Neuilly
75116 PARIS

Siret : 45200754500018

Sommaire

1. COMPTES ANNUELS	2
BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Faits caractéristiques</i>	9
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18
<i>Autres informations</i>	19
2. DETAIL DES COMPTES	20
DETAIL DU BILAN	21
DETAIL COMPTE DE RESULTAT	24

COMPTES ANNUELS

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/14	Net au 30/06/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 592	23 747	846	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	24 703	9 838	14 866	21 041
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	73 167	57 941	15 226	13 583
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	542 852		542 852	542 852
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	665 315	91 525	573 790	577 477
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 202		7 202	22 800
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	3 365 178		3 365 178	3 712 239
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 688 210		3 688 210	5 948 655
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	37 408		37 408	61 957
Charges constatées d'avance	36 629		36 629	72 844
ACTIF CIRCULANT	7 134 627		7 134 627	9 818 495
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	7 799 942	91 525	7 708 417	10 395 972

BILAN

	Net au 30/06/14	Net au 30/06/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 712	5 712
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	542 495	542 495
Report à nouveau	1 095 438	1 173 736
RESULTAT DE L'EXERCICE	-88 037	-78 298
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 555 607	1 643 645
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 840	2 986
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 840	2 986
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	1 116 625	1 325 212
FONDS DEDIES	1 116 625	1 325 212
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	300	300
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	300	300
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 352	84 797
Dettes fiscales et sociales	110 784	98 731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 842 909	7 207 888
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		32 413
DETTES	5 032 345	7 424 129
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	7 708 417	10 395 972

COMPTES DE RESULTAT

	du 01/07/13 au 30/06/14 12 mois	%	du 01/07/12 au 30/06/13 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	821 061	98,44	830 339	98,46	-9 279	-1,12
Reprises et Transferts de charge			61	0,01	-61	-100,00
Cotisations	13 000	1,56	13 000	1,54		
Autres produits	30 521 609	NS	31 395 957	NS	-874 347	-2,78
Produits d'exploitation	31 355 670	NS	32 239 357	NS	-883 687	-2,74
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	495 267	59,38	394 973	46,83	100 293	25,39
Impôts et taxes	30 155	3,62	34 858	4,13	-4 703	-13,49
Salaires et Traitements	314 672	37,73	303 071	35,94	11 601	3,83
Charges sociales	149 124	17,88	145 924	17,30	3 201	2,19
Amortissements et provisions	16 986	2,04	13 288	1,58	3 698	27,83
Autres charges	30 667 187	NS	31 483 906	NS	-816 719	-2,59
Charges d'exploitation	31 673 391	NS	32 376 020	NS	-702 629	-2,17
RESULTAT D'EXPLOITATION	-317 721	-38,09	-136 662	-16,20	-181 058	132,49
Opérations faites en commun						
Produits financiers	21 097	2,53	39 966	4,74	-18 870	-47,21
Charges financières						
Résultat financier	21 097	2,53	39 966	4,74	-18 870	-47,21
RESULTAT COURANT	-296 624	-35,56	-96 696	-11,47	-199 928	206,76
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	215 368	25,82	517 585	61,37	-302 217	-58,39
Engagements à réaliser	6 781	0,81	499 187	59,19	-492 406	-98,64
EXCEDENT OU DEFICIT	-88 037	-10,56	-78 298	-9,28	-9 739	12,44
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INTERCEREALES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2014, dont le total est de 7 708 417 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 88 037 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/10/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les opérations pour lesquelles l'association a une assurance sur l'affectation certaine des ressources provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Les fonds associatifs « avec droit de reprise » comptabilisent les ressources à caractère permanent affectées à l'association avec conditions provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables.

Report à nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'association.

Engagements de retraite

Le départ en retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, conformément aux conditions d'emplois de l'association, ainsi qu'aux obligations fixés par le code du travail.

Est visé, la mise à la retraite à partir de 65 ans, dès lors que le salarié peut bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le montant de l'indemnité varie en fonction des conditions d'emplois spécifiques à chaque salarié :

Les hypothèses économiques suivantes ont été retenues :

Taux d'actualisation : 1.20 %,

Taux de turn over : 0.00 %,

Taux d'évolution des salaires : 1.00 %.

Table Mortalité : Table 2002-2004 définie par l'INSEE.

Compte tenu de l'ancienneté et de la moyenne d'âge des salariés de l'association, et de l'application de probabilité du maintien en poste, le montant de l'indemnité calculé à la clôture de cet exercice est de 3 840 € (Valeur actualisée).

La provision a été comptabilisée dans les comptes charges sociales incluses et calculée au prorata des droits acquis à la clôture de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS

Aux termes de l'accord Interprofessionnel en date du 19 février 2013, portant sur les campagnes 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016, adopté à l'unanimité des 3 collèges production, commercialisation et transformation.

INTERCEREALES est autorisé à assurer la collecte de la CVO (Contribution volontaire obligatoire) auprès de la filière française des céréales.

Les produits de cette collecte doivent être affectés suivant la répartition ci-après :

Structure : 3 %

Recherche : 79 %

Faits caractéristiques

Promotion communication et études économiques : 18 %

L'utilisation conforme à cet accord a fait l'objet soit directement d'engagement de dépenses, soit indirectement par la conclusion de conventions de financement avec des organisations aptes à réaliser les opérations soit de recherche, soit de promotion.

Ainsi des conventions ont été signées avec :

- Recherche :

ARVALIS pour le soutien d'actions de recherche appliquée pour l'exercice 2013/2014.

- Promotion :

France EXPORT CEREALES pour le soutien des opérations de promotion à l'exportation pour l'exercice 2013/2014.

PASSION CEREALES pour le soutien des opérations de promotion du marché intérieur pour l'exercice 2013/2014.

CIFAP pour le soutien des opérations de promotion en faveur de la consommation du pain en France pour l'exercice 2013/2014.

Ces conventions couvrent une période correspondant à une saison de récolte de juillet 2013 à juin 2014.

Le fait générateur pour la constatation du produit de CVO correspond à la période de référence pour le calcul de la CVO. De ce fait la CVO calculée sur l'appel de cotisation pour la période du 1er avril 2014 au 30 juin 2014 a été constaté en produits à recevoir à la date de clôture pour un montant de 3 101 043 euros.

L'accord Interprofessionnel a étendu le champ d'application de la collecte sur toute les quantités de farines planifiables livrées sur le marché français par les entreprises de meunerie.

L'utilisation conforme à cet accord a fait l'objet d'une convention de financement avec des organisations aptes à réaliser des actions, d'informations, de promotion-communication.

Ainsi une convention a été signée avec :

- CIFAP pour le soutien des actions d'information, de promotion-communication ainsi qu'à des études scientifiques, nutritionnelles et sociologiques en faveur de la consommation du pain en France.

Le fait générateur pour la constatation du produit de CVO correspond à la période de référence pour le calcul de la CVO. De ce fait la CVO calculée sur l'appel de cotisation pour la période du 1er avril 2014 au 30 juin 2014 a été constaté en produits à recevoir à la date de clôture pour un montant de 252 098 euros.

Conformément à l'accord interprofessionnel, 97% des produits issus de la CVO Farine ont été reversés ou comptabilisés dans le cadre de la convention mentionnées ci-dessus.

Les 3% restants sont affectés au fonctionnement de l'interprofession et à des actions spécifiques portées par Intercéréales.

L'effectif salarié au 30 juin 2014 est de 6 personnes.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les excédents de trésorerie sont placés dans une sicav de trésorerie sans risque, Sicav Sequin, ouvert dans les comptes du Crédit Agricole :

Nom : Sequin

Code ISIN : FR 00101114108

Quantité : 353

Valeur Comptable : 3 688 210 €

Valeur Inventaire : 3 690 597 €.

Les sicav sont enregistrées selon la méthode du premier entrée, premier sorti.

Faits caractéristiques

Les plus-values réalisées ou potentielles ne sont pas assujetties à l'impôt sur les sociétés spécifiques aux associations déclarées, conformément aux textes en vigueur.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 105	2 191		49 296
Immobilisations incorporelles	47 105	2 191		49 296
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 934			2 934
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 349	10 254	7 370	70 233
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	70 282	10 254	7 370	73 167
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	542 852			542 852
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	542 852			542 852
ACTIF IMMOBILISE	660 240	12 445	7 370	665 315

Immobilisations incorporelles

Les renouvellements des marques INTECEREALES enregistrées dans le compte 208000 ont fait l'objet d'un amortissement sur 4 ans.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés aux prix de revient de ces titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 064	7 521		33 584
Immobilisations incorporelles	26 064	7 521		33 584
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 354	293		1 647
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	55 345	8 318	7 370	56 294
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	56 699	8 612	7 370	57 941
ACTIF IMMOBILISE	82 763	16 132	7 370	91 525

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 401 807 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3 365 178	3 365 178	
Charges constatées d'avance	36 629	36 629	
Total	3 401 807	3 401 807	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoir à recevoir	271
Produits à recevoir CVO grains	3 101 043
Produit à recevoir CVO Farine	252 098
Produits à recevoir	396
FranceAgrimer à recevoir	11 370
Total	3 365 178

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	2 986	854			3 840
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions et fonds dédiés	1 325 212	6 781	215 368		1 116 625
Total	1 328 198	7 635	215 368		1 120 465
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		854			
Financières					
Fonds dédiés		6 781	215 368		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 032 345 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	300	300		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 352	78 352		
Dettes fiscales et sociales	110 784	110 784		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 842 909	4 842 909		
Produits constatés d'avance				
Total	5 032 345	5 032 345		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	28 283
Frais bancaires à payer	300
Dettes provis. pr congés à payer	34 575
Charges sociales s/congés à payer	17 288
Formation continue à payer	966
taxes sur les salaires	3 733
Taxe Foncière à payer	1 911
Taxe Bureaux à Payer	411
Contribution Arvalis à Payer	3 817 422
Contribution FEC à payer	336 339
Contribution CIFAP à payer	300 309
Contrib. Passion Céréales à Payer	367 500
Contribution Promo Filière à payer	14 213
Contribution AFNOR à payer	7 127
Total	4 930 376

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	36 629		
Total	36 629		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

L'association INTERCEREALES a reçu une subvention de l'organisme FRANCEAGRIMER relative à la convention signée entre les parties pour la réalisation d'un programme d'actions de promotion dans la filière céréales, sur le territoire Français au niveau régional.

A la date du 30 juin 2014, la subvention acquise concernant cette convention s'élève à la somme de 809 006 €.

Une convention relative à la réalisation d'une évaluation de ce programme pour les exercices 2011-2013 a été signée entre INTERCEREALES et FRANCEAGRIMER pour un montant de 12 055 €.

Suivi des fonds dédiés

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C
PROM. INTERIEURE	542 495	542 495		
PROM ETUDES ECO	782 716	215 367	549 276	1 116 625
Total	1 325 211	757 862	549 276	1 116 625

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant global de la rémunération des trois plus importants cadres dirigeants est de 72 819 €.